

La taxe carbone pour la France, les emplois pour les Etats-Unis et la Chine

par Nicolas Baverez

L'annulation de la taxe carbone par le Conseil constitutionnel est légitime, même si l'analyse du marché des quotas qui la fonde est erronée. La Cour suprême a sanctionné le projet du gouvernement, au regard de la Charte de l'environnement et du principe d'égalité, parce que les 1018 sites les plus polluants étaient exclus de son champ, en raison de leur soumission au système européen des quotas qui prévoit leur attribution gratuite jusqu'en 2013. Mais cette gratuité, au reste toute provisoire, n'implique nullement l'absence de coûts pour les entreprises concernées. Du fait de l'alignement sur les installations les plus efficaces, l'acquisition des quotas par les sites français, s'ils devaient maintenir le niveau actuel de leurs émissions en 2013, s'élèverait, sur la base d'un prix de 30 euros par tonne de carbone, à 8,4 milliards d'euros.

L'erreur économique n'en fait pas moins une décision sage, tant la taxe carbone présente trois vices qui privent de portée le juste principe pollueur-payeur. D'abord, alors que les émissions sont mondiales, la taxe est nationale. Elle n'aurait donc aucun impact positif sur l'environnement, et ce d'autant qu'elle est appliquée à l'économie la plus décarbonée du monde grâce à l'énergie nucléaire et hydraulique qui produisent 90 % de notre électricité. Ensuite, elle ne tient aucun compte de la fiscalité environnementale existante qui porte sur plus de 50 milliards d'euros, soit 3 % du PIB. Enfin, la multiplication des exemptions laisse pour contributeurs les entreprises et les ménages les plus fragiles.

La France et l'Europe doivent tirer les enseignements du double échec de la taxe carbone et du sommet de Copenhague. Le fiasco de la taxe carbone, loin d'être isolé, est le point d'orgue d'une série de dysfonctionnements et de revers qui témoignent de la disparition de toute politique cohérente dans les transports et l'énergie. Du côté des transports, au-delà des routes, des trains et des aéroports bloqués à la moindre intempérie, la gestion des réseaux et des infrastructures a perdu toute cohérence tout en accumulant les déficits et les dettes. Du côté de l'énergie, la France, à force de perte de compétences et de laxisme social, se retrouve importatrice d'électricité et de l'immobilisation de 15 % de son parc nucléaire pour des opérations de maintenance. L'emprise des schémas malthusiens de la décroissance sur le Grenelle de l'environnement, venant s'ajouter aux effets délétères du prin-

cipe de précaution, sape les pôles d'excellence français. L'Europe, pour accorder une priorité absolue à l'écologie au détriment du développement, de l'emploi et du progrès social, s'est trouvée hors jeu à Copenhague. Le monde émergent comme les Etats-Unis n'entendent sacrifier ni leur souveraineté ni leur croissance à la protection de l'environnement.

Les quotas et les taxes sont en Europe, la croissance verte et les emplois, en Californie et en Chine. Tandis que la France et l'Europe prélèvent et réglementent, d'autres, aux Etats-Unis et en Chine, cherchent et investissent, s'assurant la maîtrise du *green business*. Les Etats-Unis se sont convertis au capitalisme vert qu'ils financent à hauteur de 160 milliards de dollars, entre les crédits du plan de relance de l'administration Obama et la mondialisation des fonds d'investissement. Les *green techs* ont pris la succession des start-up Internet dans la Silicon Valley. Premier producteur mondial d'éoliennes, de panneaux solaires, d'ampoules basse consommation, de batteries pour véhicules électriques, la Chine n'est pas en reste. Son effort de recherche va passer de 1,5 à 2 % du PIB en 2010, avec pour premier objectif le leadership dans les industries de l'environnement. Elle construit sa domination sur le nucléaire et le solaire, l'automobile et l'avion propres, les carburants de nouvelle génération et la captation du carbone, les villes et l'habitat écologiques auxquels l'Exposition universelle de Shanghai servira de vitrine.

ALORS QUE
LA FRANCE ET L'EUROPE
PRÉLEVENT ET RÉGLEMENTENT,
LES ÉTATS-UNIS ET LA CHINE
CHERCHENT ET INVESTISSENT.

La France doit rompre avec une vision malthusienne et défensive de l'écologie et réintégrer l'environnement dans une stratégie de croissance. Autour de quatre principes. 1. Il faut renoncer à une taxe nationale sur le carbone pour se limiter à pénaliser les produits très polluants par une hausse de la TVA. 2. Au plan européen, qui est le seul adapté, l'efficacité économique et la justice sociale commandent de privilégier le marché des quotas, qui assure l'unicité et la transparence des coûts mis à la charge des pollueurs. 3. La priorité absolue de la France, compte tenu du délabrement de ses finances publiques, de son appareil productif et d'un corps social gangrené par le chômage, consiste à créer de l'activité et de l'emploi, et non pas à les dissuader à coups de taxes, de règlements. 4. Les politiques publiques de l'énergie, des transports, du logement et de l'agriculture doivent être réorientées autour de stratégies de long terme privilégiant l'offre et l'innovation. ■